

MÉMOIRE POUR LE BAPE DE ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

Mardi, le 9 juin 2015

Cher Président,

A la suite des évènements des éoliennes de St-Valentin, je me dois de vous donner mon opinion concernant l'implantation des éoliennes de St-Cyprien.

Bien sûr ces deux dossiers ne sont pas reliés au niveau du promoteur mais par la proximité des différentes villes touchées. Ces communautés ont d'ailleurs déjà exprimé leurs mécontentements et leur opposition à tous projets éoliens.

Il est clair que les citoyens se sont exprimés de façon à bien faire comprendre aux instances gouvernementales qu'il n'y avait pas d'acceptabilité sociale.

" Toute entreprise qui élabore et réalise un projet intervient dans un milieu écologique et sociologique qui ne lui appartient pas. Elle a donc des obligations à son égard, des obligations définies d'une part par la loi et les règlements et, d'autre part, par la culture, les valeurs et les pratiques du milieu social" CPEQ

Dans notre situation, l'entreprise autochtone voudrait que l'on croie à ses valeurs dites écologiques. Par contre, il est clair qu'elle a pour mandat de réaliser le contrat qu'elle a signé avec Hydro-Québec par tout les moyens possibles afin d'aller chercher d'importantes ressources financières.

Nous comprenons aussi que ce nouvel afflue d'argent sera bienvenue auprès de la communauté autochtone de 8,000 habitants(Kanesatake). Est-ce que cet argent servira à combler un déficit municipal ou bien à diversifier les sources de revenus de la communauté (Il est bien connu que le marchandage de cigarettes, de tabac ou d'autres produits ne favorisent pas l'image que l'on a des autochtones).

Alors à cet effet, est-ce une géante opération de marketing ?

TRANSPARENCE INTÉGRITÉ ECOUTE

Je ne crois pas que l'entreprise à la ferme conviction qu'elle a exécuté la phase 1 du projet avec une réussite exemplaire. Cette phase doit évaluer l'historique du milieu. Il était évident alors de comprendre que les deux projets étaient reliés .La population, appuyée par les différents maires, était opposée à tout développement éolien sur ces terres agricoles. Ceci nous amène à douter dès le début de l'intégrité de cet entreprise en prônant l'argument majeure de croire que l'opposition ne venait que d'une petite partie de la population. De plus, ceci nous démontre aussi la faiblesse dans son évaluation politique).

Ainsi l'acceptabilité socio-politique est un échec.

Qu'en est-il de l'acceptabilité de marché ?

Cette question revient souvent dans les discussions car nous avons vu dans les médias récemment les défis qu'Hydro-Québec doit résoudre prochainement.

Pourquoi doit-on produire de l'électricité éolienne qui coûterait plus cher aux citoyens que l'électricité hydraulique actuelle ?

Pourquoi doit-on diversifier le type d'électricité lorsqu'il y a des surplus actuels ?

Est-ce que EDK est prête à négocier le prix de vente à la baisse de son électricité afin d'être compétitif avec l'électricité hydraulique ?

L'entreprise d'ailleurs ne bénéficie pas d'une réputation de "bon citoyen", elle est inconnue pour plusieurs.

Il est très difficile d'essayer de comprendre le comment et pourquoi que ce type de projet existe et voudrait être réalisé. Pour se défendre, l'entreprise ne peut pas utiliser le concept "pas dans ma cour", il est évident que dans des terres agricoles, dans un milieu densément peuplé, d'offrir de l'électricité non nécessaire et onéreuse, que l'acceptabilité de marché ne sera pas atteinte.

La question est simple, pourquoi alors réaliser ce projet et à qui est-il profitable ? Ce n'est certainement à la population québécoise.

En résumé les 3RC de l'acceptabilité sociale ne sont pas atteints

Responsabilité de d'intégrer les réalités sociales et économiques est un échec

Respect et reconnaissance d'intervention de la légitimité des parties n'ont pas été prouvés

Relation basée sur l'écoute est très faible

Consentement libre et éclairé n'a pas pu être démontré

Une autre question me vient à l'esprit concernant le fonctionnement même du Bape. Comment penser que de simples citoyens puissent passer au travers plus de 1200 pages de documentation, de déchiffrer les contenus et de pouvoir prouver les faiblesses dans la réalisation du projet, c'est comme si la population devait faire le travail du promoteur à sa place. Il est connu que l'information est autant un instrument positif qu'une arme afin de justifier les actions politiques et économiques dans la réalisation des différents projets environnementaux.

Alors pour toutes ces raisons je ne crois pas que le projet actuel des éoliennes à St-Cyprien est viable économique pour la population québécoise et est nécessaire dans notre contexte économique. Le promoteur a vu une occasion d'affaire extraordinaire mais n'a pas saisi les enjeux politiques, communautaires et économiques dans la réalisation d'éoliennes en milieu agricole périurbain. Michel Arseneau BAA BSc